# COMPIÈGNE DEPUIS LA FONDATION

DE

## SAINT-CORNEILLE JUSQU'A L'ABOLITION DE LA COMMUNE

(877-1319)

PAR

Jean BÉREUX

I

ORIGINES

A son origine, Compiègne a dû être la station principale d'un raccourci entre Paris et Senlis, et les cités du Nord, pour éviter un détour que faisait la voie ordinaire en s'écartant de la vallée de l'Oise.

Nommée pour la première fois sous Clotaire I<sup>er</sup>, la villa paraît dès lors comme une résidence forestière chère aux rois. Leur palais, depuis le vii<sup>e</sup> siècle une église et quelques maisons de bûcherons, telle est jusqu'au milieu du ix<sup>e</sup> siècle la ville où se réunissent tant de grandes assemblées.

## PREMIÈRE PARTIE

DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE AUTOUR DU MONASTÈRE DE SAINT-CORNEILLE

H

CHARLES LE CHAUVE, FONDATION DE SAINT-CORNEILLE

Charles le Chauve, après 843, s'établit non plus dans la vieille capitale soissonnaise, mais dans Compiègne, dont il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a voulu faire une grande ville sur le modèle d'Aix-la-Chapelle. Au nord de l'ancien village il fait un large défrichement : « Couture de Charles ». Il élève des remparts et probablement un hôtel des monnaies. — Surtout il fonde (avant 875) le monastère de Saint-Corneille, qui jouit, dès l'origine, de l'exemption. Le don le plus important qu'il fait aux chanoines est celui de la Couture.

#### Ш

#### DERNIERS CAROLINGIENS

Compiègne a les destinées les plus brillantes, mais subit aussi les pires désastres.

Les prévôts de Saint-Corneille, nommés par le roi, pillent les domaines du monastère. Malgré tout, la protection, faible mais constante, des souverains assure aux chanoines une puissance durable dans la moyenne vallée de l'Oise et surtout dans Compiègne, qui se développe autour du monastère et dans sa Couture.

#### IV

#### PREMIERS CAPÉTIENS

Déclin politique de Compiègne; les rois y conservent cependant un palais où ils viennent souvent.

La prévôté de Saint-Corneille est abandonnée par Henri I<sup>er</sup> aux chanoines qui la suppriment. Désormais à peu près indépendant, le monastère voit son autorité se confirmer à Compiègne quand Philippe I<sup>er</sup> lui donne la foire de la Mi-Carême, nouvellement fondée.

#### $\mathbf{V}$

ÉPOQUE DE LOUIS VI ET DE LOUIS VII JUSQU'EN 1150

Sous Louis VI et Louis VII la ville, bien gouvernée par le chapitre, dont la décadence intérieure est d'ailleurs complète, se développe et prospère.

Les paysans de Compiègne, auxquels sont venus depuis peu se joindre des marchands, défrichent la forêt, témoignent d'un certain esprit public, et reçoivent de Louis VI une charte de franchise.

## DEUXIEME PARTIE

PÉRIODE COMMUNALE

#### VI

RÉFORME DU MONASTÈRE DE SAINT-CORNEILLE

Louis VII, véritable chef du monastère, y opère la réforme depuis longtemps nécessaire. D'accord avec le pape Eugène III, il remplace, non sans peine, les chanoines par des Bénédictins de Saint-Denis (1150).

#### VII

#### FONDATION DE LA COMMUNE; LA CHARTE.

En 4153 les franchises des bourgeois sont complétées par une charte de commune octroyée pacifiquement par le roi et l'abbé de Saint-Corneille, sur le type de la charte soissonnaise qui, par Compiègne, se transmet peu après à Senlis.

#### VIII

#### LES HABITANTS

Dès lors les habitants de Compiègne forment une bourgeoisie, riche et charitable, de marchands dans le château, et de cultivateurs dans le faubourg.

Il y a, dans l'enceinte fortisiée, des sies nobles ; mais les seigneurs de Pierresonds disparaissent à la fin du xue siècle.

#### IX

#### ORGANISATION COMMUNALE, JURIDICTIONS DIVERSES.

L'organisation communale est fondée sur les bourgeois pourvus de tenures dans la ville et le faubourg, payant la taille au maire et aux jurés élus par eux et solidaires les uns des autres.

Des juridictions très diverses se partagent la ville. La plus riche et la plus forte est celle de l'abbaye qui a des droits fort étendus dans la Couture, où même le beffroi est installé.

Louis VII concède son autorité locale aux magistrats municipaux. — La juridiction de ceux-ci, très développée, est cependant contrariée en tout par les droits anciens et bien établis de Saint-Corneille.

#### X

RELATIONS ENTRE LA ROYAUTÉ, LA COMMUNE ET L'ABBAYE DE SAINT-CORNEILLE JUSQU'A LA MORT DE SAINT LOUIS

La commune est protégée, sinon gratuitement, du moins très efficacement par Louis VII et par Philippe Auguste, et vit de belles années. Elle s'efforce d'acquérir pacifiquement tous les pouvoirs qu'elle n'a pas encore, et y réussit en partie.

Malgré l'influence personnelle de saint Louis, qui d'ailleurs n'aimait pas Saint-Corneille, la paix ne put se maintenir jusqu'à sa mort. En 1266 une émeute bourgeoise, provoquée par le maire qui voulut accaparer la justice des clercs, fut le point de départ de longues hostilités.

#### XI

## L'ABBAYE DE SAINT-CORNEILLE

L'abbaye régénérée fut d'abord bien gouvernée par des abbés venus de Saint-Denis, mais l'excès des richesses et les honneurs prodigués par les papes aux abbés exempts et aux grands officiers claustraux produisirent une nouvelle décadence, moins profonde que l'ancienne, mais qui dura plus longtemps.

#### IIX

#### HISTOIRE RELIGIEUSE

Les fondations pieuses se multiplient et deux paroisses nouvelles sont créées; l'évêque de Soissons, jadis écarté par l'exemption, reprend un peu d'influence, et l'autorité religieuse de Saint-Corneille est bien diminuée.

#### XIII

#### HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Au point de vue économique Compiègne prend un certain développement commercial, moins par ses produits, qui consistent en vin (car la vigne est abondante), que par sa position sur une rivière importante, appartenant à l'abbaye, et où la commune n'a guère que des franchises, et sur de grandes routes qui unissent les provinces du nord à celles de l'est et du centre.

#### XIV

RELATIONS ENTRE LA ROYAUTÉ, LA COMMUNE ET SAINT-CORNEILLE APRÈS LA MORT DE SAINT LOUIS

Pendant le dernier tiers du xiiie siècle les luttes entre l'abbaye et la commune sont continuelles et furieuses.

Les violences des bourgeois leur valent, de la part du Parlement, de lourdes amendes qui grèvent le budget communal, et les religieux, non contents de défendre jalousement leurs droits, commencent à empiéter sur ceux de la commune.

#### XV

### ABOLITION DE LA COMMUNE

Finalement la commune est vaincue dans cette lutte. Ses finances obérées doivent être soumises, en 1317, au contrôle d'un gouverneur nommé par le roi; enfin le maire remet en 1319 commune et prévôté aux mains de Philippe le Long qui réorganise l'administration locale, et laisse aux bourgeois un certain nombre de libertés municipales dont ils se contenteront jusqu'à la fin de l'ancien régime.

PIECES JUSTIFICATIVES

ALCOHOLD IN THE RESTREET